

## RÈGLEMENT N° 2014-288

### **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – CORRECTION DES LIMITES DE LA ZONE INONDABLE SECTEUR GALLIX (DIMINUTION DE LA ZONE)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007 adoptait son règlement n° 2007-103 intitulé « *Règlement de zonage* »;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit règlement de zonage afin de modifier la zone inondable identifiée au secteur Gallix par le retrait d'une partie de cette zone à même des lots situés dans la zone 2005 R;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Élisabeth Chevalier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2013;

#### **POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-103 intitulé «Règlement de zonage»;
3. Le règlement n° 2007-103 est modifié afin de modifier la zone inondable identifiée au secteur Gallix par le retrait d'une partie de cette zone à même des lots situés dans la zone 2005 R;
4. Les lots touchés par le retrait de la zone inondable sont les lots connus et désignés suivants, tous du cadastre du Québec :
  - 4 394 615
  - 4 394 616
  - 4 394 639

Le plan illustrant les lots énumérés est joint en annexe «A» du présent règlement pour en faire partie intégrante;

5. L'extrait du plan de zonage n° 2704, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du règlement de zonage est joint en annexe «B» du présent règlement pour en faire partie intégrante;
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 25 novembre 2013
- **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 9 décembre 2013
- **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PUBLIÉ** le 18 décembre 2013
- **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 8 janvier 2014
- **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 13 janvier 2014
- **AVIS DE LA POSSIBILITÉ DE FAIRE UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM PUBLIÉ** le 22 janvier 2014
- **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 10 février 2014
- **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 20 mars 2014
- **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR PUBLIÉ** le 2 avril 2014
- **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 mars 2014

**Règlement n° 2014-288 (suite)**

(signé) Réjean Porlier, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière



ANNEXE B

